

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 430**

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 13

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« qui refuse de souscrire »

les mots :

« n'ayant pas souscrit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de renforcement du dispositif.